

ses employés de ce qu'elle lui demandait en vertu de la décision du nouveau Conseil.

Le citoyen DELORY prie le citoyen Poulet pour des questions de ce genre, de s'adresser à l'avenir avant la séance à l'Administration municipale, qui fera prendre un motif à l'Administration municipale, mais qu'il ne faut pas oublier de s'adresser à l'Administration municipale.

Sur ce même sujet, le citoyen Delory ajoute que le conseil accordé par le nouveau Conseil municipal à l'occasion de son installation aux écoles communales, a été refusé par le ministre de l'Instruction publique.

M. BARREZ demande la parole pour une question à poser à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Le citoyen DELORY répond qu'il lui semble plus pratique d'attendre que l'ordre du jour soit imprimé pour soulever des questions diverses.

Puis il invite le Conseil à nommer les commissions : des Finances, des Travaux, de l'Instruction publique et du Contentieux.

Il donne ensuite la parole au secrétaire communal à l'approbation du Conseil les candidats choisis pour ses commissions par l'Administration municipale.

Commission des finances

Sont proposés comme membres de la commission des finances MM. Facon, Comant, Barrois, Brackers d'Hugo, Poulet et Lamotte-Nieuw.

M. BARREZ se plaint qu'on ne l'ait pas proposé pour la commission des finances. Pendant 4 ans, dit-il, il a fait partie de cette commission et il a acquis des connaissances spéciales. Certainement, comme commissaire des finances, ne fera rien de bon sans M. Barrez!

Le citoyen DELESALLE. — Je ferai remarquer à M. Barrez qu'il avait tout d'abord été proposé comme membre de la commission des finances. Mais M. Barrez d'Hugo ayant vivement insisté pour son frère aîné, on a cru être obligé à M. Barrez en cédant sa place à son collègue et ami.

M. BRACKERS D'HUGO. — Mais, je fais depuis huit ans parti de cette commission et je pense pouvoir y rendre de réels services.

M. BARREZ qui n'est pas content. — Et moi, que voulez-vous que je fasse au contentieux?

Le citoyen WERQUIN. — On pourrait nommer les commissions telles que l'Administration municipale les proposa. Mais tous les conseillers pourraient assister aux séances et y avoir voix consultative. La besogne de l'Administration ne s'en ferait que mieux.

M. BARREZ. — La Commission des finances est la plus chargée. On pourrait y ajouter un membre que l'on prairait au contentieux.

LE MAIRE dit qu'il est impossible de diminuer la Commission des contentieux qui aura beaucoup de besogne. D'ailleurs elle est composée de cinq membres.

M. BRACKERS D'HUGO déclare qu'il veut bien faire partie des deux commissions.

Le citoyen DELESALLE. — Si on décide d'augmenter la Commission des Finances, je demande qu'on y ajoute deux membres et non un.

Le citoyen DELORY met la question ainsi posée au vote. Il est décidé que la commission restera composée de 7 membres.

Sur la demande du quart des conseillers présents on vote à bulletin secret.

UN RECRUIT

A ce moment comme le public, entassé dans les couloirs, se dispute et même assés grand bruit, le citoyen Facon demande si un service d'ordre a été organisé.

Le maire répond que l'ordre sera assuré par les gardiens de la paix.

Le citoyen DELORY. — Nous ferons tout ce qui sera possible pour donner satisfaction au public mais aussi nous prendrons les mesures nécessaires pour que les célébrations du Conseil ne soient pas troublées.

Le conseil se réunit aussitôt.

Pendant ce temps a lieu le vote pour la commission des finances. On procède au dépouillement sans élim M. Facon, Poulet, Barrois, Meurisse, Lamotte-Nieuw et Brackers d'Hugo n'ont pas 17 voix.

Commission des travaux

On passe ensuite à la nomination de la commission des travaux. Sont proposés MM. Vaillant, Sieber, Duponchelle, Dubois, Robt, Sever, Gossart, Bergot, Goudin et Beaupré.

M. DUPONCHELLE trouve qu'il n'est pas compétent dans la question et demande qu'on le mette de la commission de l'Instruction publique.

Le citoyen DELORY. — Nous avons cherché à ce que dans la Commission des travaux toutes les corporations fussent représentées.

On vote à mains levées et les membres proposés par l'Administration sont tous élus.

Commission de l'Instruction publique

On procède ensuite à mains levées à la nomination de la commission de l'Instruction publique.

Sont désignés pour en faire partie MM. Lepoutre, Louget, Guffroy, Brassart et Verly.

Commission du Contentieux

Sont ensuite élus membres de la commission du contentieux : MM. Coussment, Gilbert, Lacour, Lessaffre et Brackers d'Hugo.

On passe alors à la nomination des délégations.

Les délégations

Membres et bureaux de bienfaisance. — Délégation.

Les délégués de l'ancien conseil étaient MM. Olivier et Lemaire pour les hospices et MM. Lott, Sieber et Hubert pour le bureau de bienfaisance.

Sont nommés pour les hospices : MM. Watrelot et Fiolaine pour le bureau de bienfaisance : MM. Vaillant, Fanyoux.

Commission scolaire ; Délégation

Les délégués de l'ancien conseil sont : MM. M. Roy, Brackers d'Hugo, Davotin, Ligier, J. Fédé, Hebeck, Willy.

Sont nommés comme nouveaux délégués : MM. Dhaut, Vasseur, Delpech Victor, De Buteux, Broca, Dr Quin, Fray, Belgouche, Demarche, Auguste, Fray, Deryon, G.

Nomination des Commissions

Liste préparatoire du Jury en 1895

Sont nommés :

Canon Centre. — Vaillant, Lepoutre, Comant, Est. — Derrasse, Demarçay, Canon Nord Est. — Koff, Lemort-Nieuw.

Canon Ouest. — Brackers d'Hugo et Poulet, Canon Sud. — Guffroy et Gilbert, Canon Sud-Est. — Meurisse et Goudin, Canon Sud-Ouest. — Verly et Bergot, Canon Nord. — Beaupré.

Affaires diverses

Bâtiments communaux. — Ecole de la rue Guillaume-Wormser

M. le Maire propose d'acquiescer à M. Robert, l'entrepreneur de couvrir le pignon de la maison qu'il occupe rue Guillaume-Wormser, dans la partie supérieure une ornementation en profitant de la toiture de la façade.

Cette proposition est accordée à condition que :

1° Si la ville venait à constater par la partie intéressée que l'ouvrage n'est pas fait, elle doit être démolie et reconstruite à la charge de l'entrepreneur.

2° Robert paiera à la ville une redevance annuelle de un franc (adopté).

Contour de l'hôtel de Ville. — Occupation de terrain

M. le Maire propose de vendre à MM. Ancherin et Aucher, propriétaires des Galeries Lilloises, une parcelle de terrain appartenant à la ville, qu'ils ont demandé à acquérir au prix de 30 fr. le mètre carré. Cette vente procurerait à la ville une somme de 5473 fr. 60.

L'acquisition sera déclinée, sauf à réserver à M. Marchand, bailleur, son droit de préemption sur le dit terrain quand il lui conviendra de l'exercer. (Renvoyé à la Commission des travaux sur la demande de M. Barrois.)

Terrain d'alignement rue Brélie-Maison. — Acquisition

Le Maire donne lecture d'un rapport concernant un terrain à démolir à MM. Engels frères, fondateurs de bureaux d'art, pour l'acquisition par la ville d'un terrain de 44 mètres, nécessaire au prolongement de la rue Brélie-Maison.

Un engagement a déjà été obtenu pour le prix de 17,033 fr. L'indemnité paraissant faisable, le maire croit que cette acquisition peut être faite dans les conditions les plus avantageuses pour la ville.

Le rapporteur propose le renvoi de cette affaire à la commission des travaux (adopté).

Amélioration des rampes

M. le maire donne lecture d'un rapport au sujet d'un projet pour objet d'améliorer l'incinération des rampes d'accès au passage de Mont de Terre. Ce projet a été refusé.

Le Compagnie refuse de modifier ses projets, à moins que la Ville ne prenne entièrement à sa charge la dépense supplémentaire, évaluée à 45,500 fr. Les rampes seraient de 0,010 par mètre, ce qui ne permettrait l'accès aux lourds chariots, venant des ateliers de Fives, etc.

Le rapporteur propose le renvoi de cette affaire à la commission des travaux (adopté).

Chemins vicinaux. — Budget de 1895

Le Conseil conformément à un arrêté de Préfet du 23 avril 1895 prend la délibération suivante :

Les ressources ci-dessous sont inscrites au budget de 1895 :

Allocation sur les revenus ordinaires et sur les fonds libres 88 fr.

Produit de l'c. 14 spécial ordinaire 39108

Subvention du département pour l'autorisation d'emprunts autorisés 2348 80.

Sur cette somme seront prélevées les dépenses nécessaires au remboursement d'emprunts à intérêt, aux frais généraux, personnel, etc. au contingent des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt aux chemins de grande communication 6, 7 et 48 et à divers chemins d'intérêt communal.

LE PALAIS DES BEAUX-ARTS

L'ordre du jour appelle la discussion du citoyen Debierre adjoint, sur la question du Palais des Beaux-Arts.

Le citoyen DEBERRIÈRE donne alors lecture de son remarquable rapport que nous analysons plus haut.

M. VERLY. — Je félicite l'Administration municipale de s'être si promptement occupée de cette question si importante, laissée depuis si longtemps en souffrance.

Le rapport de M. Debierre est très complet, je n'aurai que deux observations à présenter.

Lorsqu'il y a 25 ans environ, le Conseil municipal de Lille décida la construction d'un Palais des Beaux-Arts qui contenirait toutes nos richesses artistiques, il fut bien arrêté que ce palais serait incombustible. Or le Palais des Beaux-Arts est construit de telle façon que si un incendie éclatait sur un point du bâtiment il se propagerait aussitôt. Il n'y a pas même de prise d'eau!

A ce sujet, la commission du musée de peinture a demandé l'examen de la question de l'emploi de bois que l'on pourrait peut-être remplacer par un lambrissage en briques.

Il est demandé aussi qu'aux spécialistes qui seront chargés de la visite de nos tableaux soient adjoints les commissions municipales des Beaux-Arts.

Les conclusions du rapport du citoyen Debierre auxquelles nous nous sommes conformés, les observations de M. Verly sont adoptées à l'unanimité.

Sur la demande du citoyen Hanotin, le conseil décide que le rapport du citoyen Debierre sur le palais des Beaux-Arts sera imprimé et distribué.

Ecoles de l'Etat. — Avis sur les certificats

Sur le rapport de M. le maire et en conformité des lois du 11 août 1850 et du 15 avril 1873, des certificats d'insuffisance de fortune sont délivrés aux élèves de l'Etat.

I. Ecole polytechnique : 1. à Delmas Alphonse, 2. à Foulon Jean-Baptiste, 3. à Cochez Auguste, 4. à Dautriche, 5. à Pagnon Léon-Louis. — II. Pour l'école navale : 1. à V. Jais, 2. à V. Charney. — III. Pour l'école des Arts-et-Métiers : 1. à M. Labeur Guy, 2. à M. Derangout Charles, 3. à M. Lhotte, 4. à M. Delanoy Léon, 5. à M. Dufour Alphonse qui a ses enfants à sa charge, 6. à M. Chevalier Alexandre, 7. à M. Tavernier Pierre, 8. à M. Gara Charles, 9. à M. Dusséville Charles, 10. à M. Gramat Charles.

M. BRACKERS D'HUGO demande le renvoi de ce rapport à une commission spéciale.

Le citoyen DERASS fait remarquer qu'on ne peut donner de bourses aux enfants de familles qui ont des revenus de 3 à 4 mille francs quand il y a des familles nécessiteuses.

LE DEBERRIÈRE demande le renvoi de cette question à la commission de l'Instruction publique. Tous ceux qui sont désignés dans le rapport précédent, dit-il, qu'on émette un avis favorable, il ne faut pas que les bourses aillent à d'autres départements.

Avis favorable est donné.

Bureau de bienfaisance; remboursement de rentes

Le Conseil émet un avis favorable au sujet d'une délibération prise le 1er mai 1896 par la Commission administrative du Bureau de bienfaisance qui a accepté le remboursement d'une rente annuelle de 100 francs par un terrain sis à Lille, 14, place du Lion d'Or.

Cette rente provient de la fondation Decroix de Drumeil, en date du 16 novembre 1890.

Le rapport regrette que la loi oblige le bureau de bienfaisance à accepter ce remboursement.

Hospices. — Malfaçons d'hypothèques

Le Conseil émet un avis favorable en faveur de la mise de l'hypothèque prise par les hospices, sur divers propriétés.

Alignement de terrain

A l'initiative de l'Administration des Hospices, le Conseil a une l'alignement de terrain

aux enchères publiques 1000 mètres cubes de terrain sis à la rue de Lille. Cette adjudication produira une somme totale d'environ 30,064 fr.

Il est accordé à M. Georges Lemaire, le droit d'extraire de l'argile dans des terrains situés entre-murs, la suite des baux de ces parcelles de terrain jusqu'en 1900 et la jouissance de ces parcelles à partir de 1900, sur prix et conditions des baux en cours, moyennant le prix de 25,770 francs payables par dixièmes et d'avance et un franc annuel de 332 francs.

Sur la proposition du citoyen DELESALLE, le conseil de gestion et d'administration du Bureau de bienfaisance, des hospices et de la fondation Decroix ainsi que le budget additionnel de 1895 et le budget pour 1897 de la fondation Decroix sont renvoyés à l'examen de la commission des finances.

Établissement de la situation financière de la ville de Lille

M. le Secrétaire lit le rapport suivant :

Messieurs,

Parmi les questions qui aux élections municipales ont été soulevées par vous à l'appréciation du suffrage universel et approuvées par lui, se trouve en première ligne, l'établissement de la situation financière de la ville.

C'est aussi, selon nous, le point de notre programme qui doit le premier s'imposer à nos préoccupations.

De sa solution en effet dépend la connaissance précise des ressources que nous pouvons effectuer à la réalisation des travaux d'hygiène, de propreté de salubrité et d'assistance que le projet attend de la nouvelle administration municipale.

Il importe donc d'agir et s'il se peut de faire vite.

L'établissement de la situation financière de la ville, à notre sens, procure l'indication des ressources exactes dont nous disposons et des charges auxquelles les engagements antérieurs nous obligent à faire face. Mais il devra aussi et surtout nous fournir des renseignements complets sur l'état des travaux et de plus contrôler le budget que des fonds provenant des emprunts émis pendant les dernières années.

Nous pouvons de la sorte tirer de l'examen d'un passé sur lequel à tort ou à raison l'opinion publique se prononce avec sévérité, des enseignements utiles pour l'avenir.

Pour nous permettre de faire procéder sans retard à ce travail par les employés spéciaux nous vous demandons de nous ouvrir sur les fonds disponibles du budget un crédit provisoire de 2000 francs.

M. Barrois demande la parole :

M. BARROIS. — L'établissement de la situation financière de la ville a préoccupé l'opinion publique depuis longtemps. M. Verly de son côté, il y a quatre ans, qu'on établit un rapport sur la situation. Il est revenu depuis plusieurs fois sur la question. C'est donc le desideratum de tous.

Mais pourquoi M. Delesalle croit-il qu'il soit nécessaire de créer des agents spéciaux? On a déjà augmenté les employés de bureau.

Le citoyen DELESALLE. — J'ai constaté que si on a augmenté le nombre des employés on a reconnu que les employés étaient obligés de travailler pendant des heures supplémentaires pour faire face à la besogne. C'est pourquoi nous croyons devoir recourir à des agents spéciaux.

J'estime en outre qu'on doit rechercher quelles sommes ont été dépensées d'après les livres pour les travaux et de plus contrôler ce qu'ils ont été dépensés en sommes. Il est donc utile de faire procéder à ce contrôle par d'autres personnes que par celles qui ont commis les fautes que nous pourrions constater, et pour la sincérité du contrôle il y a lieu d'avoir un agent spécial pour ce travail.

M. BARROIS approuve les explications données par Delesalle.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

Dépenses imprévues, dépenses pour 1895, ratification

Le conseil décide de vouloir de prendre approuvée de la commission des finances une délibération expresse ratifiant les dépenses faites au cours de l'exercice 1895 qui se chiffrent :

En dépenses totales à 87,762 fr. dont 16,723 fr. 90 à justifier, etc.

Comptes de gestion du receveur pour 1895

Sous réserve de l'examen détaillé par la commission des finances et du Conseil, le compte de gestion pour M. le receveur municipal pour 1895, qui se solde avec un excédent de recettes de 24,019 fr. 51.

Aléas indigents; crédits supplémentaires

Sur la proposition du citoyen maire un crédit de 48 fr. 58 est ouvert au budget supplémentaire de 1895 pour les frais de séjour d'un aliéné traité dans les asiles de la Seine.

Dépense de l'Etat. — Avis sur les impressions de plans

Le rapporteur demande qu'un crédit de 43 fr. 45 soit voté sur l'exercice de 1895 pour régulariser une dépense d'impression de rapports et de plans relatifs à la réorganisation de l'enceinte fortifiée entre la porte St-Amand et la porte Louis XIV.

Sur la demande de la commission des finances, l'Assemblée. — Entretien de tombes

Le Conseil accepte avec les charges correspondantes une donation faite à la ville de deux sommes, l'une de 1,200 fr. pour l'entretien de la concession perpétuelle N. 432 et l'autre de 600 fr. pour l'entretien de la concession perpétuelle N. 515.

Canal de Beule Estrieux du

Sur la proposition du citoyen Maire, le conseil décide que la moitié de la dépense d'entretien de gardes-corps en prolongement des promenades sera prise en charge par la ville.

Canaux et ports. — Curage

Le rapporteur demande à l'Administration l'autorisation de traiter avec M. Pinson qui se charge d'entreprendre immédiatement les travaux de curage du canal de la Bassée Deûle et du bassin St-Martin et du bassin du Port Vauban, travail indispensable qui n'a pas été effectué depuis la fin de 1893.

M. BARROIS dit qu'il désire savoir avant de voter quelle somme sera nécessaire pour ces travaux.

LE MAIRE. — Il est difficile de le savoir par avance. Pourtant on peut évaluer à 10,000 francs la somme nécessaire pour mener à bien ces travaux. Cette somme sera prise sur le crédit de 100,000 francs.

M. BARROIS demande que cette question soit renvoyée à l'examen de la commission à sa séance.

Adopté.

Distribution d'eau. — Adjudication d'entretien

Le Conseil autorise l'Administration à procéder à une nouvelle adjudication en ce qui concerne les travaux d'entretien, d'entretien de la distribution des eaux publiques dont l'ancien contrat expire le 1er juillet prochain.

FACON signale à ce sujet la situation des habitants de Beaugrains qui ont un retour de la gare de Beaugrains et ont plus de 1000 francs de dépenses pour l'entretien de leur eau. Il demande à l'Administration de s'occuper de cette question.

LE MAIRE. Nous prenons bonne note de l'observation.

Sapeurs-pompiers. — Casse de secours

Diverses indemnités prélevées sur les fonds de la casse de secours du bataillon des sapeurs-pompiers sont allouées, sur la proposition de M. le Maire, à MM. Alavoine, Verbrugghe, Legros, Prévoist et Brodor, vaillants sapeurs qui se sont distingués et ont été blessés à l'occasion de l'éclat de l'hôpital St-Sauveur.

Services municipaux. — Indemnité à un employé

Le Conseil vote sur la proposition de M. le Maire : un indemnité de remerciement de 500 francs à M. Duburcq, surveillant des travaux municipaux, qui son état de santé et son grand âge obligent à résigner les fonctions qu'il a exercées depuis 1858 et à remplir avec un dévouement au-dessus du tout éloges.

M. Duburcq est âgé de 71 ans.

Concerts d'été. — Subvention de 2,000 francs

Le Maire demande au Conseil qu'une subvention de 2,000 francs soit allouée à l'orchestre des Concerts Vauxois à condition que la société donne un concert gratuit le 14 juillet dans un local qui lui sera désigné. En outre l'Administration municipale se réserve le droit de disposer du Palais-Remeu pendant quatre dimanches dans l'année.

DELESALLE explique pourquoi l'Administration municipale demande encore l'allocation de 2,000 francs sans prendre en considération les autres sociétés. La saison étant très avancée, l'Administration actuelle a cru devoir faire, pour cette année, ce que l'Administration précédente n'avait pas fait, sous peine de ne pas avoir de quoi donner un concert gratuit pour toutes les sociétés musicales de Lille, à condition qu'elles jouent sur les places publiques et dans les faubourgs.

Il demande donc un subside de 2000 francs qui sera distribué entre toutes ces sociétés.

M. BRACKERS D'HUGO. — La question pouvait être examinée par la commission compétente et faire l'objet d'un rapport. Les sociétés nombreuses à Lille et le public serait heureux de les entendre.

Mais comme il y a une organisation à faire, M. Brackers d'Hugo demande que la question soit étudiée par l'Administration qui donnera ensuite un avis précis.

DELESALLE. — Les sociétés musicales se sont engagées à organiser une soirée de festival permanent, l'été. Si nous ne donnons pas la subvention maintenant c'est à cause des mesures préparées pour qu'elle n'ait lieu que l'été prochain, les sociétés auront leurs subides.

Le citoyen Delory donne lecture, avant de lever la séance, d'une demande signée par un grand nombre de conseillers municipaux en vue d'une commission dite de l'Assistance publique.

Plus le citoyen COUSSEMENT demande la réorganisation du balayage.

FACON. — L'Administration municipale peut être la fois prochaine, avec un rapport favorable.

M. MEURISSE est de l'avis du citoyen Facon.

LE MAIRE met la proposition du vote des subides de 2000 francs au vote.

Les subides sont accordés.

Logements insalubres. Homologation du rapport

Le maire demande l'homologation des 55 rapports sur les logements insalubres. Adopté.

L'ordre du jour est épuisé.

LE MAIRE propose pour toutes ces questions, il fait d'adresser d'abord à l'Administration.

Le citoyen VERLY demande le rétablissement de la foire sur la place St-Basle et le boulevard des Ecoles.

LE MAIRE répond que l'Administration s'est occupée de cette question qui présente des difficultés.

Une longue discussion s'engage sur la question de savoir si il vaut mieux que la foire ait lieu dans les rues ou sur les boulevards. La question de salubrité est aussi en avant.

Enfin le citoyen DELORY met fin à la discussion en disant que l'Administration étudie cette question et qu'elle convoquera le citoyen Vaillant pour faire avec lui un échange de vues.

Le citoyen Lemaire-Nieuw fait remarquer combien l'éclairage et le pavage de la place St-Basle est déficient, et demande qu'il soit réparé.

Renvoyé à l'Administration.

La séance est levée à 11 h. 45.

CLÉMENCE DÉPLACÉE

(D'un correspondant)

Paris, 2 juin.

Le général Billot, ministre de la guerre, n'a pas la clémence très heureuse.

On annonce que M. Racine, chef de bataillon d'infanterie en non activité, par retour de l'étranger, est appelé à l'activité et affecté au 11^e de ligne.

Le commandant Racine, on s'en souvient, commandait, au mois d'octobre dernier, le 3^e bataillon d'Afrique, en Tunisie. Il fut mis en non activité à la suite d'un scandale causé par la mort du soldat Chédel, qui succomba aux mauvais traitements dont il fut victime de la part de ses chefs.

Lesquels ont démontré que le commandant Racine poussait ses subordonnés à l'extrême, et qu'il avait assumé la responsabilité des violences qui amenèrent la mort de Chédel.

Il semblait que l'armée dût être à jamais débarrassée de cette brute.

Le général Billot en a jugé autrement. Six mois de non activité lui paraissent une punition suffisante pour un péccadille.

Et maintenant, les bons jours vont revenir et l'on fera impunément les disciplinaires aux bataillons d'Afrique.

L'ÉMIGRATION

(D'un correspondant)

Paris, 2 juin.

L'ancien ministre des colonies avait fait appel à la géographie du littoral pour favoriser l'émigration dans les colonies françaises, et particulièrement au Nouvelle-Caledonie.

On vient de recevoir avis que les mesures suivantes sont adoptées dans ce but :

1° Ouverture, au secrétaire de ces sociétés et sociétés, d'un bureau ou les personnes désireuses de s'expatrier dans une de nos colonies trouveront tous les renseignements nécessaires.

2° L'envoi dans les marées d'une note indiquant les conditions à remplir pour s'expatrier avec ou sans contrat.

3° L'insertion d'avis dans les journaux des colonies et de la métropole.

LE PARLEMENT

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 2 juin

Présidence de M. Brisson, président

La séance est ouverte à 3 h. 10.

Le procès verbal de la dernière séance est adopté.

LES OUVRIERS

des Manufactures de l'Etat

M. le Président. — J'ai reçu de M. Chauvin une demande d'interpellation sur des réductions de salaires faites à des ouvriers du personnel civil des Manufactures de l'Etat relevant du ministère de la guerre.

M. le général Billot, ministre de la guerre. — Je demande à la Chambre de renvoyer à bulletin la discussion de cette interpellation.

Le citoyen Chauvin. — Je demande que la discussion ait lieu immédiatement jeudi au plus tard.

La Chambre fixe à mardi prochain la discussion de cette interpellation.

L'inscription maritime

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet de loi sur l'inscription maritime.

Les articles 1 à 12 sont adoptés.

L'article 13 est adopté avec une modification proposée par le citoyen Jourde, ajoutant après les mots : « Le National français n'est inscrit que du jour de sa naturalisation » ceux-ci : « Et s'il a satisfait aux obligations de la loi sur le recrutement militaire ».

Les derniers articles et l'ensemble du projet sont adoptés.

Permis de navigation maritimes

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet relatif au permis de navigation maritime et à l'évaluation des services donnant droit à la pension dite demi-solde.

L'article 2 est adopté.

Sur l'article 3, un amendement du citoyen Carnaud tendant à augmenter le taux des permis de navigation de plaisance est repoussé par 410 voix contre 128.

M. Abel demande de modifier ainsi le paragraphe 2 de cet article :

« Les porteurs de permis de navigation de plaisance ont la faculté de pratiquer accidentellement et à titre de passe-temps, la pêche avec filets ou autres engins non prohibés, moyennant le paiement d'une redevance annuelle au profit de la caisse des invalides de la marine. »

Cette redevance est fixée à 12 francs pour les embarcations de cinq tonneaux et au-dessous, elle sera de 12 francs pour les embarcations de plus de cinq tonneaux, chaque tonneau en sus pour les embarcations ou bâtiments d'un tonnage supérieur.

M. de Morjens, rapporteur. — La commission accepte l'amendement.

L'Assemblée adopte le projet d'article 2 ainsi modifié.

Les articles 3, 4 et 5 sont adoptés.

M. Roch propose de supprimer l'article 6 qui crée diverses catégories de marins. Il plaide en faveur des inscrits appartenant à la marine fluviale.

L'orateur estime que l'inscrit fluvial a droit aux avantages faits aux autres marins. Les dispositions de l'article 6 sont supprimées, moyennant le paiement d'une somme de 10 francs.

M. de Morjens justifie l'article 6 par la nécessité de débarrasser la navigation de tous les parasites.

Le citoyen Meyer demande que les inscrits fluviaux soient assimilés aux autres marins en ce qui concerne la demi-solde.

L'Amiral Bernard combat cet amendement auquel M. Roch se rallie.

L'amendement de M. Boyer est repoussé par 316 voix contre 207.

L'article 6 est adopté.

Repondant aux questions des citoyens Jourde et Carnaud, l'Amiral Bernard annonce qu'il prépare un projet tendant à créer une caisse d'assurance contre les risques professionnels des marins.

Tous les articles et l'ensemble du projet sont adoptés.

L'ordre du jour appelle le projet organisant les cadres des officiers de marine.

L'Amiral Bernard dit que le gouvernement demande à la Chambre de voter le projet tel qu'il a été modifié par le Sénat.

M. de Morjens, rapporteur, invite également la Chambre à voter le projet.

Tous les articles et l'ensemble sont adoptés.

La séance est levée à heures 45.

Seance jeudi

LA COMMISSION DU BUDGET

(De notre correspondant)

Paris, 2 juin.

La Chambre, réunie dans ses bureaux, a élu aujourd'hui cinq membres de la commission du budget en remplacement de MM. Cocher, Turrel, André Lebon, Boucher, Delpeuch, devenus ministres.

Ont été élus : MM. Chevalier (Oise), Gruet et le comte de Saint-Quentin, tous trois favorables au projet d'impôt sur la rente, Bozerman, favorable avec des réserves sur certains points, et Gauthier de Clagny, hostile.

Ca & La

LE CURÉ DE MALISSARD

Il y a longtemps qu'on n'avait plus canonisé personne. On est en train de canoniser le curé de Malissard, dans la Drome, ou il y a pas d'oliviers, qui a épousé la Passion de l'Egare, passant qui pourrait bien être M. Emmanuel Arène en personne. Mais il s'agit ici du curé de Malissard, et non de M. Arène, qui a quelques jours, un de nos confrères, qui s'est fait une spécialité des questions religieuses, racontait à ses lecteurs l'histoire du curé de Malissard. Après lui, c'est le Pasteur de l'Egare, un bien voulu qui s'entraîne de ce saint homme. Il paraît que nous devons nous habituer à voir en lui un paragone de tolérance. Moi, je ne demande rien de mieux. Cela nous consoliderait de curés fanatiques! Par malheur, l'histoire est beaucoup moins belle que la légende.

C'est toujours la même chose. Le curé de Malissard a tout simplement montré qu'il était multicolore et intraitable. Et nos confrères qui nous présentent presque comme un saint de Réhan? Non, sommes loin de compte.

AFRIQUE OCCIDENTALE

Londres, 2 juin

Suivant les nouvelles parvenues de la côte occidentale d'Afrique, la commission franco-anglaise de délimitation des frontières de Sierra Leone a trouvé que les Français étaient établis dans certaines régions appartenant à l'Angleterre et y procédaient des impôts.

TERRIBLE EXPLOSION DE GAZ

Nîmes, 2 juin.

Une explosion de gaz s'est produite au puits Fontaine dans les mines de Rochecolombe, le 25 mai.

11 e et 25 victimes.

LE CURÉ DE MALISSARD

Le curé de Malissard est un homme qui a épousé la Passion de l'Egare, passant qui pourrait bien être M. Emmanuel Arène en personne. Mais il s'agit ici du curé de Malissard, et non de M. Arène, qui a quelques jours, un de nos confrères, qui s'est fait une spécialité des questions religieuses, racontait à ses lecteurs l'histoire du curé de Malissard. Après lui, c'est le Pasteur de l'Egare, un bien voulu qui s'entraîne de ce saint homme. Il paraît que nous devons nous habituer à voir en lui un paragone de tolérance. Moi, je ne demande rien de mieux. Cela nous consoliderait de curés fanatiques! Par malheur, l'histoire est beaucoup moins belle que la légende.

C'est toujours la même chose. Le curé de Malissard a tout simplement montré qu'il était multicolore et intraitable. Et nos confrères qui nous présentent presque comme un saint de Réhan? Non, sommes loin de compte.

Rapatriés de Madagascar

(De notre correspondant)

Paris, 2 juin

Le ministre de la guerre a reçu la dépêche suivante, en date de Djibouti, 28 mai 1895, du commissaire du gouvernement à bord de l'Amazone, venant de Madagascar :

« Voici les noms des officiers et militaires rapatriés de Madagascar, parti de Tamatave le 18 mai :

— MM. le payeur Sacconant, les capitaines Keraoul, Fournier, Taupiac, le docteur Feraud, 38 militaires du 3^e régiment de marine, 29 du 8^e, 47 du 13^e, 15 de l'artillerie de marine, 37 de la 6^e batterie de guerre, 1 du 2^e génie, 7 du régiment d'Algérie, 1 du 2^e, 4 ouvriers d'Administration, 7 du 3^e escadron du train, 25 infirmiers, dont 5 de guerre, 10 de marine et 1 colonial, 1 disciplinaire colonial, 3 gendarmes coloniaux, soit 253 hommes, dont 29 allités.

— Aucun décès. »

DERNIÈRE HEURE

(Par Service Spécial)

LA GUILLOTINE A ST-BRIEU

Saint-Brieuc, 2 juin

M. Debier est arrivé ce matin à 7 h. 51 avec son fils et deux aides. Il vient procéder à l'exécution du nommé Jean Baptiste Dagorne, âgé de vingt-sept ans, journalier, condamné à mort par la cour d'assises des Côtes-du-Nord, le 28 avril dernier, pour assassinat.

Le Dagorne fut accusé de l'assassinat de Tréguier, ou il était de passage le 25 décembre 1893. Dagorne s'était introduit, pour voler, dans le domicile des époux Helliès qui avait absents.

Il se trouva en présence des enfants Louis Helliès, âgé de dix ans, et Pierre Helliès, âgé de cinq ans, qu'il égorga à l'aide d'un couteau de poche pour se débarrasser de témoins gênants. Le ministre l'épargna une petite fille de six mois couchée dans un berceau.

Dagorne frappa ensuite les deux fils et s'en para d'une montre, de mouchoirs et d'une somme d'environ 2 fr. 50 en monnaie de billon.

L'exécution aura lieu demain, à quatre heures du matin, sur la place Duguesclin. D'asson arrivé, l'exécution des hauteurs aura en une heure avec le procureur et de la neup lique.

L'ESPIONNAGE DANS L'EST

Nancy, 2 juin

Depuis quelques jours, on signale la présence d'individus soupçonnés d'être espions au service de l'Allemagne, dans les environs de Nancy. On a découvert à Villers-le-Sec.

Le bruit qui avait couru de leur arrestation était une bouffée de vent. Le commandant d'armes du fort de Villers-le-Sec avait envoyé son rapport au général Borius, commandant de la place de Toul, s'est rendu sur les lieux. Les deux individus poursuivis ont été aperçus à plusieurs kilomètres du point de vue où ils ont été aperçus à la suite de la découverte de leur affaire. Ils ont été arrêtés et parqués en attendant d'être jugés. Depuis lors, leur trace a été perdue.

TERRIBLE EXPLOSION DE GAZ

Nîmes, 2 juin.

Une explosion de gaz s'est produite au puits Fontaine dans les mines de Rochecolombe, le 25 mai.

11 e et 25 victimes.